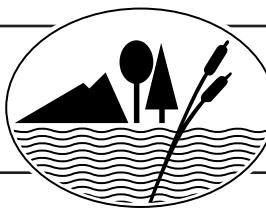


MEMPHRÉMAGOG



CONSERVATION

61, chemin Southière
 Canton Magog (Québec) J1X 5R9
 Tél. : (819) 843-9476
 Site internet : www.ville.magog.qc.ca/mci/
 Courrier électronique : memphremagog@canada.com

Assemblée annuelle

L'assemblée annuelle 2001 aura lieu le samedi 4 août à 9 h 30, à la salle Ovila Bergeron du Centre communautaire de Magog, 95, rue Merry nord (coin Saint-Patrice, stationnement disponible à l'arrière). À cette occasion, un représentant du ministère de l'Environnement du Québec fera rapport des analyses récentes et de la qualité des eaux du lac.

Le projet 100 000 arbustes se poursuit; veuillez noter que la caravane d'information La vie au bord de l'eau s'arrêtera à l'Hôtel de Ville du Canton de Magog, le samedi 7 juillet de 9 h 00 à midi, et vous permettra de passer vos commandes (voir page suivante).

Message du président

Chers amis du lac,

Vous trouverez dans cette lettre de nouvelle un hommage à Gordon Kohl, un des fondateurs du Memphrémagog Conservation Inc. (MCI). Cet hommage nous rappelle le chemin parcouru depuis la fondation de notre organisme en matière de protection environnementale, mais aussi l'attitude que doit adopter un groupe comme le nôtre afin d'inciter les intervenants, du citoyen au décideur, à préserver cette richesse collective qu'est le lac, comme en font foi les deux sujets que j'évoquerai ci-dessous.

Je commencerai cependant par souligner que votre conseil d'administration, qui ne peut fonctionner qu'avec votre encouragement et avec le sang neuf que vous pourrez y apporter, s'engage à relever ce défi avec la même détermination que celle des fondateurs de 1967. Je vous encourage aussi à utiliser le formulaire ci-joint pour recruter de nouveaux membres et à participer à notre assemblée générale annuelle.

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog

MCI a présenté sa position le 4 avril dernier aux audiences publiques sur la gestion des déchets de la MRC de Memphrémagog, en mettant en cause notamment le rapport

Annual Meeting

The 2001 annual meeting will be held on Saturday August 4th at 9:30 am at the Magog Community Center , 95 Merry Nord (at the corner of Saint Patrice) in the Ovila Bergeron meeting room. Parking will be available at the rear of the building. During the meeting, a representative of the Québec Ministry of the Environment will report on recent analyses and the quality of the lake water.

The project “ 100,000 shrubs ” is continuing - please note that an information caravan “ Life on the waterfront ” will make a stop and take your orders for shrubs at the municipal offices of the Canton de Magog on Saturday, July 7th from 9 to 12 am (see the following pages for more detail).

The President's message

Dear friends of the lake,

This note contains a tribute to Gordon Kohl, one of the founders of Memphrémagog Conservation Inc. (MCI). This tribute recalls the progress achieved, since the creation of MCI, in terms of environmental protection and in the development of an approach, to be adopted by an association such as ours, to foster participation, from citizen to policy maker, in preserving our lake as a gift from nature for all to enjoy. My next two items will attest to our progress.

I must highlight that your Board of Directors cannot function without the support and renewal you provide. I also wish to reiterate our commitment to undertake the future challenges with the same determination demonstrated since 1967 by the founders. I encourage you to use the attached enrolment form to recruit new members and also call upon you to promote attendance at our annual meeting.

Plan For Managing Residual Waste

On April 4th MCI presented its position on waste management at the MRC Memphrémagog hearings. We challenged the position prepared for the MRC by Chamard et associés as outlined in it's report on the position

“ positionnement – volet élimination ” de Chamard et associés, mandatés par la MRC. Des extraits du mémoire de MCI, qui sera disponible sur notre site internet, sont présentés à la page suivante.

Chaque MRC du Québec doit produire un plan de gestion de ses matières résiduelles. Ce plan doit tenir compte des besoins d'élimination des déchets de la MRC et des MRC environnantes. Ce plan de gestion ne découle pas de la demande d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Bestan-Intersan en vue de l'enfouissement de 300 000 tonnes de déchets par année pendant 30 ans, mais cette demande d'agrandissement doit être considérée dans le plan de gestion.

MCI a profité de ces audiences pour réitérer, tout en lui donnant plus de profondeur et de perspective, sa position contre l'agrandissement du site actuel. MCI est parfaitement conscient des dangers que le site actuel, s'il était fermé au terme de l'expiration de son permis, ferait peser sur la qualité des eaux du lac. MCI avait d'ailleurs demandé au ministère de l'Environnement de rendre publics les résultats de l'étude sur les sources de la contamination des poissons du lac Lovering, affluent du lac Memphrémagog. Ce rapport dévoilé le 12 décembre dernier (<http://www.menv.gouv.qc.ca/communiques/2000/c001212a.htm>), associe potentiellement cette contamination entre autres à “ ... un lieu d'enfouissement sanitaire ... ”.¹

MCI est conscient que le fardeau économique d'un tel site, s'il ne devait plus être pris en charge de façon satisfaisante par ses propriétaires actuels, risquerait d'incomber au Canton de Magog, sur le territoire duquel il se situe. Néanmoins, MCI considère que la solution à ce problème ne se trouve ni dans l'agrandissement du site selon les normes actuelles ni, conséquemment, par l'apport additionnel de matières résiduelles importées de MRC éloignées, malgré les assurances annoncées par le promoteur.

Il est à noter que les 14 autres intervenants à ces audiences publiques partageaient généralement cet avis.

regarding waste elimination . MCI's submission, which will be available on our internet site, is summarized on the next page.

Each MRC within Québec must develop a plan for managing its residual waste taking into account waste elimination within its own territory as well as within the surrounding MRCs. Although our plan was not developed as a result of the request by Bestan- Intersan to enlarge its dumpsite to accommodate 300,000 tonnes of waste annually for the next thirty years, its request must be considered in any plan submitted.

MCI took the opportunity provided by the public hearings to reiterate, with more depth and perspective, its position against the enlargement of the existing site. MCI is fully aware of the dangers associated with the existing site, which if closed at the expiry of its current permit could create an impact on the quality of our lake water. MCI has lobbied the Ministry of the Environment to release the results of the study on the sources of contamination of the fish in Lake Lovering, which is a tributary of Lake Memphrémagog. This report was made public by the Ministry on December 12th (<http://www.menv.gouv.qc.ca/communiques/2000/c001212a.htm>) and among other things possibly linked the contamination to “ ... a waste dumpsite... ”.¹

MCI is conscious of the economic burden of such a site which, if not managed properly by its current owners, could become the responsibility of the Canton de Magog where the site is located. Nonetheless MCI believes that the solution to the problem is not the enlargement of the site according to existing standards nor, as a consequence, importing waste from other remotely located MRCs, regardless of the assurances of the site owner .

It should be noted that the fourteen other interveners at the public hearings generally supported this position.

1) “ ... une partie de la contamination par les BPC et les dioxines et furannes proviendrait des rejets antérieurs à 1998 des eaux de lixiviation traitées d'un lieu d'enfouissement sanitaire, à partir d'un petit ruisseau qui prend sa source au dit lieu d'enfouissement. La présence de BPC et de dioxines et furannes dans les sédiments et les poissons de ce ruisseau ainsi que dans les sédiments du ruisseau Boily, situé au nord du lieu d'enfouissement et se déversant vers la rivière Magog, laisse croire que cette source est toujours active... ”

1)“ ...part of the contamination by BCPs, dioxines and furans would have come, prior to 1998, from treated leaching waters of a dumpsite, through a brook that originates from that given dumpsite. The presence of BCPs, dioxines and furans in the sediments and in the fish of that brook as well as in the sediments of the Boily brook, located north of that dumpsite and flowing towards the Magog river, suggests that this source is still active... ”

Code d'éthique des utilisateurs du Lac Memphrémagog

Dans un autre ordre d'idées, nous sommes très heureux de pouvoir annoncer que, des six municipalités riveraines du lac situées au Québec qui ont été sollicitées pour donner leur appui au Code d'éthique des utilisateurs du lac Memphrémagog, celles d'Austin, du Canton de Magog, du Canton de Stanstead, de Magog et d'Ogden² ont, par résolution de leur conseil, endossé le code.

Nous savons, et la présence de telles embarcations sur le lac le démontre, que la technologie pour produire des embarcations silencieuses et moins polluantes existe et est réalisable. En l'absence de règlements et de mécanismes efficaces visant la préservation de la qualité de vie sur notre lac, cet appui des municipalités à notre démarche **volontaire et comportementale**, plutôt que réglementaire et technologique, est une consécration du fait que ces représentants élus de la population reconnaissent aux amis du lac le droit éthique de jouir de ce joyau environnemental dans le respect mutuel les uns des autres.

Nous sommes particulièrement heureux de l'appui des municipalités d'où proviennent la plupart des embarcations mises à l'eau pour de courtes périodes, et dont les propriétaires n'étaient peut-être pas jusqu'à maintenant à même d'apprécier notre engagement à favoriser des comportements en harmonie avec le milieu.

Rappelons que le comité Boucher tente depuis deux ans de faire adopter par les différents ministères ses recommandations sur la sécurité et la qualité de vie sur les cours d'eau. Notre Code va au-delà de ces recommandations, notamment par une zone de 5 km/h sans vague de 200 mètres. De plus, ce Code est un outil de sensibilisation et d'éducation qui demande explicitement l'élimination des bruits de moteur ou résultant des acrobaties aquatiques de certains "plaisanciers". Il propose dès lors le respect de zones sans vague en rapport avec la nature, la taille du lac et la présence d'autres plaisanciers. Bref, le Code affirme que le lac n'est pas un terrain de jeux pour amateurs de bolides tapageurs ou carrément bruyants, agressants et dangereux pour les autres.

Cette année le texte du code a été amélioré pour en faciliter la lecture et l'adapter aux préoccupations de nos membres.

Nous espérons que, forts de ces appuis, et peut-être un jour de celui de toutes les municipalités riveraines, nous pourrons annoncer sur les routes qui y conduisent, que le lac Memphrémagog accueille ceux qui en respecteront la nature; nous souhaitons ainsi qu'il redeviendra un centre apprécié par les écotouristes.

Bon été et au plaisir de vous voir à l'assemblée annuelle.

Jacques Charbonneau,
Président

2) Avec une réserve sur la zone littorale de 200 mètres.

Code Of Ethics For Users Of Lake Memphrémagog

From another perspective, we are pleased to announce that, of the six Québec municipalities which are adjacent to the lake and were solicited to support the code of ethics, Austin, Canton de Magog, Canton de Stanstead, Magog and Ogden² endorsed the code.

We are aware, as demonstrated by many motorized craft on the lake, that the technology exists and is available to permit quiet operation and reduce pollution. In the absence of regulations and other efficient control mechanisms fostering the preservation of the quality of life on our lake, this support from the municipalities for a **voluntary code of conduct**, as opposed to a regulated and technological approach, clearly establishes the fact that the elected representatives recognize that the friends of the lake have the right to enjoy this environmental jewel, while fully respecting one another.

We are especially pleased with the support received from the municipalities from which most occasional visitors launch their pleasure craft on the lake. These visitors were possibly not previously aware of our commitment to a code of conduct which provides for an appropriate balance with nature.

Let's recall that the Boucher Committee has attempted, over the last two years, to have various Ministries adopt its recommendations on safety and quality of life on the water. Our Code exceeds these recommendations, especially the 5 km per hour no wake zone within 200 meters of shore. Additionally, our Code is an instrument for creating awareness and education fostering the elimination of motor noise and dangerous driving by some pleasure craft owners. Our Code suggests the respect of the wake free zones in harmony with nature, the size of the body of water and the presence of other pleasure craft users. In summary the Code affirms that the lake is not a playground for high speed or outright noisy craft which create a nuisance and danger for others.

We hope with the strength of this support, and possibly one day the support of all municipalities bordering the lake, that we will be able to post notices, on the roads leading to Lake Memphrémagog, extending an open invitation to those committed to respecting the environment. We further hope that the lake area will once again become a center appreciated by eco-tourists.

This year, the Code has been improved to facilitate its reading and adapt it to input from some of our members.

I wish you an enjoyable summer and look forward to seeing you at our annual meeting.

Jacques Charbonneau
President

2) With a reservation for the 200 meters littoral zone.

Le programme 100 000 arbustes en coopération avec le RAPPEL se poursuit

Une partie importante des rives du lac est fortement artificialisée et cet état de chose contribue à la détérioration des berges et des eaux du lac. C'est pourquoi ce programme a été mis de l'avant par le regroupement des associations de lacs qui bénéficie d'une subvention du programme Éco-Action 2000 permettant d'offrir à nos membres ces arbustes à une fraction du prix coûtant. À ce sujet, la caravane d'information **La vie au bord de l'eau** permettra aux membres de MCI, et à ceux qui voudraient se prévaloir du programme (parlez-en à vos voisins), de choisir et de commander les arbustes appropriés, ainsi que de recevoir des conseils d'experts : **rendez-vous dans le stationnement arrière de l'hôtel de ville du Canton de Magog, 61 chemin Southière, le samedi 7 juillet de 9 h 00 à midi, beau temps mauvais temps. Pour plus d'informations, communiquez avec Diane Purdon au 450-292-5037.**

The Program Of 100,000 Shrubs Is Continuing In Cooperation With RAPPEL

A significant portion of the lakeshore is no longer in its natural state, contributing to the deterioration of the shoreline and the quality of the lake water. This is the reason the initiative has been put forward by the group of lake associations. This group received a subsidy from Eco-Action 2000 enabling us to offer our members shrubs at a fraction of the cost. More specifically, the information caravan "**Life on the waterfront**" will enable MCI members and anyone interested (please inform your neighbours) to order shrubs of their choice and to obtain technical advice: **come to visit the caravan in the parking lot of the municipal office located at 61 chemin Southière, on Saturday July 7th between 9 am and noon (rain or shine).** If you require more information, please contact Diane Purdon at 450-292-5037.

Patrouille des jeunes

La Patrouille des jeunes sera active de nouveau cet été et s'enrichira d'un chef de groupe possédant une formation universitaire en environnement. Ce chef de groupe sera responsable des trois autres membres de la patrouille, ainsi que de monter un programme de travail permettant de tirer le maximum de la participation de l'équipe à la visite des membres et au recrutement, au nettoyage des berges, à la prise d'échantillons, à la distribution du Code d'éthique, etc..

Le chef de groupe sera à même de faire rapport de façon éclairée sur les activités de la patrouille à la fin de l'été et de proposer un programme d'intervention pour l'année suivante.

Décès d'un des fondateurs du MCI, Gordon "Crop" Kohl

En janvier dernier s'est éteint dans sa maison de ferme près de Georgeville, après une longue maladie, un des fondateurs du MCI, Gordon "Crop" Kohl.

Essayer de résumer son parcours est un exercice pueril parce que la vie d'un tel homme ne saurait être résumée par des mots.

Disons seulement que, vétéran des convois dans l'Atlantique Nord durant la Seconde Guerre mondiale, il avait pour habitude de dire qu'il vivait depuis cette époque sur du temps emprunté. Il n'aimait pas en parler, comme la plupart de ceux qui ont survécu à de telles horreurs, mais il

Youth Patrol

The youth patrol will be active again this summer with the addition of a group leader who has completed a bachelor's degree in environmental studies. The group leader will be responsible for the other three members of the team and will develop the work plan to maximize the team's effectiveness in calling on members, recruiting new members, cleaning the shoreline, collecting water samples, distributing the Code of Conduct, etc.

The group leader will also provide complete information on the patrol's activities at the end of the summer and develop a proposal for next year's work plan.

In memoriam: Gordon "Crop" Kohl

Gordon "Crop" Kohl, one of MCI's founders, passed away in his farm house near Georgeville last January after a long illness.

To try and summarize such a journey is a rather pointless task since a life like his cannot be summed up by words.

Suffice to say, being a WWII veteran of the North Atlantic convoys, he used to mention that he was living on borrowed time ever since. He did not like to talk about it, like many of those who survived such horrors, but he evidently kept from it all a profound aversion and a true hatred towards human stupidity. Thus, he would always remain greatly

en avait manifestement gardé un amour et un respect profonds pour la vie sous toutes ses formes. Il en avait aussi conservé une aversion profonde et une véritable haine envers la stupidité humaine. En ce sens, il sera toujours resté profondément attristé par l'attitude de notre société envers l'environnement : le gaspillage, la surexploitation, la pollution soulevaient chez lui une indignation réelle qui ne tarira jamais.

Amant des Cantons de l'Est depuis son enfance, il a fait carrière dans la région de Montréal pour ensuite venir s'installer dans ce coin de pays qui l'inspirait tant. En 1967, alors que le lac Memphremagog montrait des signes alarmants d'eutrophisation rapide, "Crop" Kohl, son frère Peter et Herb Mitchell fondaient un groupe environnementaliste (le mot n'existant même pas à l'époque) qui allait réussir à sauver le lac de cette mort écologique qui semblait alors inéluctable: le MCI était né.

Depuis cette époque jusqu'au début des années 1980, "Crop" Kohl s'est investi dans cette cause comme il l'avait fait avant et comme il le fera ensuite dans tant d'autres combats: avec conviction, sans jamais se ménager, donnant généreusement de sa personne et de son argent. Il n'est pas exagéré de dire que si notre plan d'eau fait aujourd'hui l'envie de bien des gens, c'est beaucoup grâce à la vision et aux actes de cet homme que j'ai eu le privilège, le mot est juste, de connaître.

À nous, maintenant, de protéger son legs.

Sylvain Pagé

Membre du conseil d'administration
1992-1997

Extraits du rapport présenté par Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) aux audiences publiques sur le traitement des matières résiduelles

1- Une étude préparée par le ministère de l'Environnement établit que les poissons piscivores et les sédiments des lacs Lovering et Massawippi sont contaminés par le mercure, les BPC, les dioxines et les furannes. Or le lac Lovering est un affluent du lac Memphrémagog. Le lac Memphrémagog pourrait souffrir irrémédiablement d'apport de substances toxiques et de métaux lourds provenant possiblement d'un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) situé dans son bassin versant.

2- Si le projet d'agrandissement du LES du Canton de Magog se concrétisait, 95% des déchets qui y seraient enfouis à partir de 2008, compte tenu des objectifs de réduction des matières résiduelles du gouvernement du

saddened by our society's attitude towards the environment: the squandering, overexploiting and polluting were a source of true indignation to him, something he would always feel.

A true lover of the Eastern Townships since his childhood, he made his career in the Montreal area only to leave and come reside in that part of the country which inspired him most. In 1967, while Lake Memphremagog was showing alarming signs of fast eutrophication, "Crop" Kohl, his brother Peter and Herb Mitchell founded an environmentalist group when the word did not even exist. This group was to save the Lake from an ecological death that seemed inevitable: MCI was born.

From that time to the beginning of the 1980's, "Crop" Kohl worked for this cause like he had worked for others before and like he did for others after: with conviction, without ever sparing himself, giving generously both of his person and money. It is surely not exaggerated to say that, if our Lake has become today such an attractive place for so many, it is greatly thanks to the vision and actions of this man whom I have had the privilege, and this is not an overstatement, to know.

Our turn, now, to protect his legacy.

Sylvain Pagé

Board member
1992-1997

Extracts from the report presented by Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) during the public hearings on processing residual waste

1- A study prepared by the Ministry of the Environment established that the piscivorous fish and sediment in Lake Lovering and Lake Massawippi are contaminated with arsenic, mercury, PCBs, dioxins and furans. As lake Lovering is a tributary of Lake Memphrémagog, our lake may suffer irreparable damage from toxic substances and heavy metals potentially originating from a dumpsite situated within its watershed.

2- If the plan to enlarge the dumpsite ("lieu d'enfouissement sanitaire" or LES) within the Canton of Magog is undertaken, 95% (284,000 of 300,000 tonness) of the waste disposal as of 2008 (taking into account the Québec Government's planned waste reduction objectives)

Québec, proviendraient de l'extérieur de la MRC, soit 284 000 tonnes sur les 300 000 proposées.

En considérant que les LES de l'Estrie enfouissent la quantité de déchets permis par leur certificat d'autorisation, soit un total de 160 000 tonnes, nous arrivons à la conclusion que l'Estrie pourrait enfouir tous les déchets produits sur son territoire, soit 97 000 tonnes, sans nécessiter l'agrandissement du site actuel ni l'ouverture d'un nouveau LES.

3- Le plan de gestion présenté par Chamard et associés considère toute la région de la Montérégie dans le plan de traitement des matières résiduelles et non les seules MRC environnantes. Les cinq MRC environnantes de la MRC de Memphrémagog, soit Brome-Missisquoi, Haute-Yamaska, Sherbrooke, Val St-François et Coaticook, possèdent chacune leur LES.

Accueillir les déchets du territoire de la Montérégie renie le principe même de la régionalisation du traitement des déchets. Cette approche régionale a pour mérite d'obliger les régions exportatrices comme la Montérégie à se responsabiliser face à leur production de matières résiduelles et à se doter d'infrastructures pour répondre à leurs propres besoins.

De plus nous avons appris qu'un ou des sites situés à proximité ne réussissent pas à combler leur limite d'enfouissement annuelle. Nous savons également que certaines des MRC environnantes n'ont pas encore préparé leur plan de gestion; il est donc encore temps de faire des démarches auprès de ces MRC pour que leur plan de gestion considère une augmentation de volume pour l'enfouissement des déchets de la MRC de Memphrémagog.

Conclusions

Attendu que le lac Memphrémagog dessert aujourd'hui en eau potable une population de plus de 100 000 habitants, et qu'un LES situé dans son bassin versant représente une menace de contamination continue;

Attendu que la technologie du confinement par doubles membranes n'offre pas une étanchéité totale et ne garantit pas contre tout risque de contamination, MCI recommande:

Que la MRC de Memphrémagog utilise dans les plus brefs délais son droit de regard sur la provenance des déchets et limite l'enfouissement aux déchets produits sur son territoire;

Que, en fonction de l'article 53.25 du projet de loi 90, la MRC de Memphrémagog adopte un règlement sur l'utilisation de son droit de regard avant que Bestan-Intersan n'obtienne son permis d'agrandissement pour son LES actuel;

will originate from communities outside of the MRC. Given that the LES within the Townships dispose of the quantity of waste allowed by their permit, a total of 160,000 tonness, we have drawn the conclusion that the Townships can accommodate all of the waste from their territories (97,000 tonness), without enlarging the existing dumpsite or opening a new LES.

3- The management plan for treating residual waste, presented by Chamard et associés, took into account the entire Montérégie area rather than the adjacent MRCs. The five MRCs adjacent to the Memphrémagog MRC (Brome Missisquoi, Haute Yamaska, Sherbrooke, Val St- Francois and Coaticook) each have their own LES.

Accepting waste from the greater Montérégie area sets aside the principle of local treatment of waste. This local approach was designed to create, within each region which currently exports some of its waste, accountability as well as the required infrastructure for disposing of the region's own residual waste.

Furthermore, we have learned that one or more of the dumpsites situated nearby are not operating at their maximum capacity. We are also aware that some of the adjacent MRCs have not developed their management plan. Therefore, it is the appropriate time to initiate action with these MRCs, leading to the adoption of a management plan which takes into account the projected increase in the volume of waste from the Memphrémagog MRC.

Conclusions

Whereas Lake Memphrémagog is the source of potable water of more than 100,000 inhabitants and, that a dumpsite (LES) within its watershed represents a continuous threat of contamination;

Whereas the technology of twin membranes does not provide total protection nor a guarantee against the risk of contamination, MCI proposes:

That the Memphrémagog MRC exercises without delay its right to monitor the origin of the waste and limit the incoming waste to that produced within its territory;

That, according to article 53.25 of the proposed bylaw 90, the Memphrémagog MRC adopt a regulation, exercising its right to monitor, before Bestan- Intersan obtains a permit to enlarge its existing dumpsite (LES);

Que la MRC de Memphrémagog, au nom de ses citoyens et de ceux qui s'approvisionnent en eau potable dans ce bassin versant, mette en place un comité technique, sous son autorité et à la satisfaction des groupes de protection de l'environnement, dont la responsabilité serait d'assurer le suivi environnemental du site actuel et de faire rapport à ce sujet; ce comité serait mandaté, et doté des moyens nécessaires, pour conduire une étude sur les conditions techniques de ce site ainsi que sur les conséquences à long terme de la présence d'un tel site dans son bassin versant afin que la MRC de Memphrémagog veille à la mise en place des conditions nécessaires pour assurer la neutralisation à long terme de la présence d'un tel site et de ses conséquences;

Que la MRC de Memphrémagog développe des programmes de recyclage et de compostage des déchets actuellement voués à l'enfouissement;

Que la MRC de Memphrémagog débute des démarches auprès des MRC environnantes pour que l'enfouissement des déchets s'effectue dans les sites déjà en opération jusqu'à ce que la MRC se dote d'un LES répondant à ses propres besoins;

Que la MRC de Memphrémagog demande au ministre de l'Environnement de reporter les audiences du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) sur le projet d'agrandissement du LES Bestan-Intersan du Canton de Magog, tant et aussi longtemps que l'étude des causes de la contamination des poissons des lacs Lovering et Massawippi et du ruisseau Boily, entreprise par le ministère de l'Environnement, n'ait identifié les sources responsables de la contamination de l'environnement et résolu les problématiques qui en découlent à la satisfaction du Comité de vigilance formé à cette occasion.

That the Memphrémagog MRC, representing its citizens and those who draw their potable water from this watershed, create a technical committee under its direction and which satisfies the requirements of the various environmental groups. This committee will be responsible for monitoring and reporting on the environmental issues associated with the existing dumpsite. The committee will have a mandate and required resources to conduct a study on conditions at the dumpsite and the long-term consequences of its presence within the Memphrémagog watershed. The objective of this initiative is to ensure that the MRC oversees the implementation of practices which will neutralize, over a long period, the effects of the site.;

That the Memphrémagog MRC develop recycling and composting programs for waste currently disposed of at the dumpsite;

That the Memphrémagog MRC initiate contact with the surrounding MRCs to provide for the disposal of its waste in the existing dumpsites until each MRC has access to a site corresponding to its needs;

That the Memphrémagog MRC request the Ministry of the Environment to postpone the public environmental hearings (BAPE) regarding the enlargement of the LES Bestan-Intersan du Canton de Magog until such time as the study, by the Ministry, of the causes of the environmental contamination of Lakes Lovering and Massawippi and Boily Brook, identifies the sources of the contamination and resolves the issues to the satisfaction of the Committee.



Memphrémagog Conservation Inc.

61, chemin Southière, Canton de Magog (Québec) J1X 5R9

Nom : _____

Adresse postale : _____ Rue : _____

Ville : _____ Province / État : _____

Code Postal : _____ Adresse électronique : _____

Veuillez cocher les cases appropriées

Cotisation annuelle régulière : 40 \$ de soutien : 150 \$ don additionnel : _____ \$

Les cotisations sont déductibles d'impôts

Veuillez indiquer dans quel secteur se trouve votre résidence au lac Memphrémagog :

- Magog Entre Magog et Drummond Point Entre Drummond Point et Fitch Bay
 Entre Fitch Bay et la frontière américaine États-Unis Entre la frontière américaine et Knowlton Landing
 Entre Knowlton Landing et Bryant's Landing Entre Bryant's Landing et Magog Ailleurs : _____

S'agit-il d'une résidence principale ou secondaire ?

Cotisations

Nous tenons à souligner l'excellente réponse de nos membres au nouveau montant de la cotisation annuelle, maintenant de 40 \$ par année, maintenu pendant 10 ans au montant de 25 \$. À ceux qui ont contribué en 2000, nous joignons une vignette à apposer à votre porte, sur votre bateau ou sur la lunette arrière de votre véhicule. Des vignettes additionnelles seront disponibles sur demande.

Dans notre message explicatif du mois de février, nous avions omis de mentionner que la contribution "de soutien" passerait, dans les mêmes proportion, de 100 \$ à 150 \$; une cotisation à ce montant ou à un montant supérieur est dite "de soutien" puisqu'elle contribue de façon accrue au soutien de la mission de MCI.

Merci encore de votre appui.

Membership Fees

We wish to extend our appreciation to our members for the very positive response to the new membership fees, raised to \$40 per annum after being maintained at \$25 for 10 years. For those who contributed in 2000, we have enclosed a vignette which you may affix to your front door, boat or rear window of your automobile. Additional vignettes are available upon request.

In our note in February, we omitted to mention that the "sustaining" membership fees were increased from \$100 to \$150 in the same proportion as the regular fees. A contribution of this or a greater amount is called "sustaining" as it represents a very significant contribution towards the support of the MCI mission.

Please accept my sincere thanks for your support.

Liste de numéros de téléphone importants

Municipalités <i>Municipalities</i>		
	Magog	819 843-6501
	Magog Canton	819 843-3286
	Austin	819 843-2388
	Potton	450 292-3313
	Newport	802 334-5136
	Ogden	819 876-7117
	Stanstead	819 876-2948

/ List of Important Telephone Numbers

MRC Memphrémagog	819 843-9292
Patrouille nautique de la MRC <i>MRC's Marine Patrol</i>	819 822-7613
Environnement Québec	819 820-3882
Sûreté du Québec	819 564-1212
Sûreté du Québec (urgence 24 H emergency)	819 310-4141
RCMP	819 564-5770



Memphrémagog Conservation Inc.

61, Southière Road, Canton de Magog (Québec) J1X 5R9



Name : _____

Postal Address : _____ Street : _____

Town, City : _____ Province / State : _____

Postal Code : _____ E-mail : _____

Please cross the appropriate square

Annual Membership Regular : \$ 40 Sustaining : \$ 150 Additional donation : \$ _____

Donations are tax deductible

Please indicate in which area of the Lake your residence is located :

- Magog Between Magog and Drummond Point Between Drummond Point and Fitch Bay
 Between Fitch Bay and the American border U.S. Between the American border and Knowlton Landing
 Between Knowlton Landing and Bryant's Landing Between Bryant's Landing and Magog Elsewhere : _____

Is it your permanent residence secondary residence ?